

Bons mots

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1898)**

Heft 48

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248270>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Avis industriels et commerciaux

Exportation de bois en France. — Il peut être importé de Suisse en France et réciproquement, chaque année, moyennant le paiement d'une taxe égale à la moitié des droits du tarif le plus réduit selon l'espèce, 15000 tonnes de bois sciés, provenant des scieries situées dans un rayon de 10 kilomètres de chaque côté de la frontière.

La réduction de droit s'étend aux positions suivantes du tarif français.

Bois communs sciés :

De 80 m. m. d'épaisseur et au-dessus Fr. 5 par tonne; — d'une épaisseur supérieure 35 m. m. et inférieure à 80 m. m. : 6 fr. 25; — de 35 m. m. d'épaisseur et au-dessous 8 fr. 75.



Les exportateurs suisses de bois sciés qui veulent profiter pendant l'année 1899 des réductions de droits ci-dessus indiquées sont invités à faire connaître au *département fédéral du commerce, jusqu'au 12 décembre prochain*, au plus tard la part qu'ils désirent obtenir dans le crédit maximum de 15000 tonnes. Cette indication doit être donnée en quintaux métriques.

A l'expiration du délai ci-dessus le Département fera une première répartition du crédit et enverra à chaque exportateur inscrit la quantité de bois d'exportation représentant la part qui lui aura été attribuée.

LETTRE PATOISE

Dâ l'Aidjoué

Ço qu'enne fanne é en lai tête, elle ne l'épe .i...re pai.

Ai y aivai dain in vladige d'Aidjoué qu'i ne veu pe nommai, in ménaidge de braives dgens, que s'entendin bin, fouère que l'hanne trovai que sai fanne breülai trop de bô. Magrai qu'ai lai gromouèneuche chu soli, l'hanne se musé que pou lai corridgié, ai vlai moimai sai fanne à bô, pou qu'elle seutche cobin an aivai de mâ po la faire.

In bé maitin, aipré dédjunon, l'hanne dié en sai Mayanne: « Ai te fâ veni m'édié ai faire di bô; ai y é des véyes trontchats de tchènes et d'aîtés és véyes gabes, que nos vlan déraicenai po c'thuvîé » Aïrrivaie dain lai forêt, an creûye les raicennes, an soieuve les trontchats; lai fanne fesaie tout ce qu'elle poueyai. Médi aïrrive et le dénai n'était pe fai. Aïrrivaie in l'hotâ, lai fanne prend à métra enne grosse étieye de laissé prit: elle coppe des menugeons de pain qu'elle botte dedaui, qu'elle remuê bin d'aivo enne tieuyé, et dit en son Batiche: « Maïndge, voili in bon barbayon de laissé prit que nos veu bin réfrâ-tchi. »

Aipré dénai, nos dgens retoïnan à bô po fini jette travaye, car ai l'en fallai po in bon thie. « Main que dié lai fanne, c'ment faire po breulai ces gros trontchats? — Bin soi dit l'Batiche tain ces trontchats serain en l'hotâ, i en veu faire des moitchats, ou s'te veu, des kaimoitchats pou breülai à foïna c'thuvîé. — Bon, dit lai fanne, s'i aivo saïvu qu'ai y aivai ettain de bos dain lai tière que dechu, i en aïrô bin pou breülai. »

Tête di Batiche !!

Cote de l'argent

Du 30 novembre 1898

Argent fin en grenailles . . fr. 106. — le kilo.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N°46 du *Pays du Dimanche* :

176. MOT CARRÉ.

G U E N A T
U L C E R E
E C U L E R
N E L S O N
A R E O L E
T E R N E S

177. MÉTAGRAMME.

Humeur, fumeur, rumeur, tumeur.

178. MOT EN LOSANGE.

P
C E P
P E T I T
P I C
T

179. CHARADE.

Sour-tis (souris)

Ont envoyé des *solutions partielles* : MM. La fiancée à Barbe-bleue au Normont; Marguerite à Ajoie à Porrentruy; Une grenouille à sang chaud à Bonfol; Le grillon du Parnasse à Porrentruy; Allé, hop! Pluet à Boncoé; Les lœvroux tchie le Bastien à Boncoé; Le Batiche, le Bastien à peu le Beujeon à Boncoé.

184. LOGOGRIPHE.

Le musulman me tient en grande estime.
Pour me changer il faut que l'on supprime
Mon chef; je deviens par le fait
D'Afrique une ville en effet.

185. MOT CARRÉ.

X X X X X 1° — Saison.
X X X X X 2° — Gravure.
X X X X X 3° — Sur les rails.
X X X X X 4° — Canal souterrain.
X X X X X 5° — Intérêt.

186. MOT EN LOSANGE.

X Consonne.
X X X Mesure agraire,
X X X X Proche parent.
X X X Epoque où l'on commence à
compter les années.
X Fin de surprise.

Bons mots.

Calino, en prévision de l'hiver, se fait montrer dans un magasin un poêle perfectionné.

— C'est très économique lui explique le marchand. Avec un poêle comme celui-là, vous usez moitié moins de combustible.

— Eh bien, répond Calino je vais en prendre deux.

Comme ça je n'userai plus de combustible du tout !

Un brigand italien, nommé Viola, vient de célébrer par un banquet son vingtième assassinat. Les convives ont beaucoup toasté. Inutile de dire que la salle du festin n'était pas accessible à tout le monde; la police, malgré ses efforts, n'a pu découvrir le lieu de la réunion.

187. CHARADE.

Mon second du premier facilite la marche;
Et jamais, sans mon tout, Noé n'eût construit
l'arche.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 13 décembre.

Publications officielles

Erratum

Il s'est glissé une coquille dans le dernier N° du *Pays du Dimanche*. Sous le titre de *Convocations d'assemblées*, à la rubrique Cornol, il est dit: cette commune est convoquée pour nommer un *secrétaire*. C'est *régent* qu'il faut lire et non secrétaire.

Convocations d'assemblées

Boécourt. — Le 4 à 2 1/2 h. pour voter un règlement d'organisation, nommer la commission d'école, voter des crédits pour réparations de fontaines.

Corban. — Le 4 de 12 à 2 1/2 h. pour renouveler les autorités.

Courtelary. — Assemblée bourgeoise le samedi 10 à 3 h. pour renouveler les autorités.

Lajoux. — Lundi 5 à 1 h. pour voir si l'on fera l'acquisition du *Chaunesin*, si on mettra au concours l'école moyenne, adopter un règlement de pompiers etc.

Rossemaison. — Le 11 à 1 h. pour renouveler les autorités.

Rebuevelier. — Le 11 de 10 h. à 2 h. pour renouveler les autorités.

Bassecourt. — Le 11 de 1 à 3 h. pour renouveler les membres de la série sortante du conseil.

Courtételle. — Votation de la commune mixte: le 11 de 11 h. à 1 h. pour nommer les membres du Conseil dont le mandat est expiré, un huissier communal.

— De suite après, assemblée communale pour nommer la commission de vérification des comptes, autoriser le Conseil à contracter un emprunt et à vendre les actions du Jura-Simplon.

Delémont. — Assemblée bourgeoise le 11 à 11 h. 1/2 pour nommer un président et un huissier communal.

Porrentruy. — Le 11 à 11 h. pour approuver le budget de la caisse des pauvres pour 1899.

L'éditeur: Société Typographique, Porrentruy.

Scène de foire



Un voleur vient de s'emparer de la recette d'une marchande. Il s'es' enfui dans la direction de l'église.

Aux cris de la marchande, tout le monde se met à la poursuite du voleur: policemen, charlatans, citadins, villageois, hommes, femmes, enfants, toute la foire en un mot est sur les dents.

Malgré tout ce grand déploiement de police, il est impossible de retrouver le voleur.

Où donc s'est-il caché?